

14ème législature

Question N° : 13885	De M. Paul Salen (Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > précarité. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 18/12/2012 Réponse publiée au JO le : 08/01/2013 page : 247		

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la situation alarmante des jeunes dont 25 % vivent sous le seuil de pauvreté. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire vient de rendre public un rapport qui révèle que près du quart (22,5 %) des jeunes de 18 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté, dont 23,7 % chez les femmes et 21,3 % chez les hommes. En outre, ce taux a progressé de cinq points depuis 2004. C'est une forte dégradation qu'explique l'impact de la crise économique, avec une hausse du chômage qui a touché en premier lieu les entrants sur le marché du travail. Ces données étaient déjà connues par le précédent Gouvernement qui avait décidé d'agir notamment en matière d'accès à l'apprentissage pour favoriser le développement de l'emploi chez les jeunes. Aussi, il lui demande quelles mesures concrètes elle entend mettre en œuvre pour favoriser l'accès des jeunes à leurs droits et mieux les protéger des effets de la crise économique.

Texte de la réponse

François Hollande fait de la jeunesse la priorité de son action : « il faut que la jeunesse vive mieux en 2017 qu'en 2012 ». L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire à travers son rapport « Inégalités entre jeunes sur fond de crise » rappelle à quel point la situation de celle-ci est préoccupante. Alors que 13,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, cette situation concerne près de 23 % des jeunes (derniers chiffres du rapport datés de 2009). Mais tout autant que les inégalités intergénérationnelles, ce rapport met en lumière l'aggravation des inégalités intra générationnelles. Il n'existe pas une jeunesse mais bien des jeunesses. Écarts dans les conditions de vie au quotidien, écarts surtout dans les parcours scolaires et l'accès aux droits sociaux, cet état des lieux souligne que les inégalités se creusent y compris entre les jeunes. 46 % des jeunes sans diplôme sont aujourd'hui au chômage contre 9 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Les constats dressés par l'observatoire nous indiquent que l'empilement actuel des mesures est inefficace. La multiplication des dispositifs est un millefeuille dont l'efficacité est extrêmement douteuse. Sous l'autorité du Premier ministre, dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse, le gouvernement souhaite bâtir une politique pour toute la jeunesse, globale, cohérente, transversale, qui place les jeunes dans le droit commun en ce qui concerne l'accès aux logements sociaux, à la couverture maladie universelle, ou encore le droit à la formation tout au long de la vie. Le gouvernement entend donc cesser de considérer les jeunes comme une catégorie à part. Le 6 mai dernier, les Français - et notamment les plus jeunes - ont voté pour une politique de jeunesse ambitieuse. Telle est l'ambition du Président de la République. Priorité à la jeunesse, priorités aux jeunesses, c'est à la fois l'avenir de la France, mais



aujourd'hui, il s'agit surtout de son présent.